



— S.F.P.J. —
Société Française de
Psychologie Juridique

La médiation : au confluent du droit et de la psychologie

3^{ème} Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique

Vendredi 3 mars 2017
de 13h30 à 18h

Université Paris-Sud, Faculté de droit, Salle Vedel



Sous la direction de MM. Jean-Pierre Relmy et David Libeskind
de la Société Française de Psychologie Juridique

En collaboration avec le CERDI (Universités Paris I – Paris-Sud),
l'Association Nationale des Médiateurs (ANM),
l'Institut de Médiation Guillaume-Hofnung (IMGH),
l'Association des Médiateurs diplômés de Paris II-Panthéon Assas (MDPA),
l'Institut de Formation à la médiation et à la négociation de l'Institut Catholique de Paris (IFOMENE),
et avec le soutien de l'ANM et du CLIPSYD (Clinique Psychanalyse et Développement).



Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : psycho.droit@gmail.com - Informations complémentaires : www.psycho-droit.com

La médiation : au confluent du droit et de la psychologie

3^{ème} Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique

Université Paris-Sud – Faculté Jean Monnet – Salle Vedel – 3 mars 2017



13h-13h40 – Accueil

13h40-14h – Ouverture

- *Allocution d'ouverture* par M. **Antoine Latreille**, Professeur de droit privé, Doyen de la Faculté Jean Monnet de l'Université Paris-sud (Paris-Saclay).

- *Propos introductifs* par M. **Jean-Pierre Relmy**, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris-Sud (Paris-Saclay), Membre du CERDI, Président-fondateur de la SFPJ, Directeur-Fondateur de la revue *Psycho-Droit*.

14h00-15h45 - 1^{ère} partie : Théories, enjeux et prospectives

sous la présidence de M. **David Libeskind**,
Vice-Président de la SFPJ, Avocat au Barreau de Paris et Médiateur

1. Le point de vue du juriste

Michèle Guillaume-Hofnung, Professeure de droit public à l'Université Paris-Sud, Directrice du D.U « La médiation » de l'Université Paris II-Panthéon-Assas, Directrice de l'Institut de médiation Guillaume-Hofnung

Jean-François Roberge, Professeur de droit à l'Université de Sherbrooke (Canada), Directeur des programmes en prévention et règlement des différends, Membre de la SFPJ.

2. Le point de vue du psychologue

Hubert Touzard, Professeur honoraire de psychologie sociale, Directeur honoraire du Laboratoire de psychologie sociale de l'Université Paris 5 - René Descartes

Lucia Romo, Professeur de psychologie clinique à l'Université Paris-Ouest, Directrice du Clipsyd, Membre de la SFPJ.

3. Le point de vue du philosophe

Stephen Bensimon, Directeur de l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMENE-ICP) de l'Institut Catholique de Paris (ICP).

4. Le point de vue du sociologue

Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, Chercheur associé au Groupe d'étude de médiation du Centre Max Weber, CNRS de Lyon.

Débat.

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : psycho.droit@gmail.com - Informations complémentaires : www.psycho-droit.com

15h45-16h15 – Pause

La médiation : au confluent du droit et de la psychologie
3^{ème} Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique
Université Paris-Sud – Faculté Jean Monnet – Salle Vedel – 3 mars 2017



16h15-18h - 2nde partie : Pratiques, méthodes et perspectives

Rapport de synthèse

par M. **David Libeskind**

Vice-Président de la SFPJ, Avocat au barreau de Paris et Médiateur

Table-ronde

sous la direction de

Mme **Gabrielle Planès**, Présidente d'honneur de l'Association Nationale des Médiateurs,
et de M. **Antonio Mercuri**, Président de l'Association des Médiateurs diplômés de Paris II-Panthéon-Assas.

en la présence de :

Sonia Anderson, Médiateur

Martine Bourry d'Antin, Avocat et Médiateur, Présidente d'honneur de l'AME, responsable de la commission ouverte « MARD », de la sous-commission « Médiation » et co-responsable de l'Ecole Internationale des Modes Alternatifs de Règlement des Litiges EIMA du Barreau de Paris.

Aisseta Cisse, Médiateur et Directrice associative

Dominique Dollois, Avocat et Médiateur

Mylène Hassid, Médiateur et Psychosociologue

Catherine Lornac, Médiateur et Secrétaire général de l'AME

Maud Neukirch de Maistre, Associé fondateur du cabinet Avenir Médiation, Médiateur conventionnel et permanences de médiation auprès de la Cour d'Appel de Paris, Certifiée du programme *Mediating disputes Harvard Law School*. Médiateur accrédité CEDR.

Dominique Retourné, Avocat et Médiateur, Chargée d'enseignements à l'ICP/IFOMENE, Membre de la SFPJ.

Débat

18h : Cocktail (avec une participation de 5 euros).

La médiation : au confluent du droit et de la psychologie

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : psycho.droit@gmail.com - Informations complémentaires : www.psycho-droit.com



Argumentaire

La médiation est un processus visant à favoriser les échanges et le dialogue entre des parties en conflit.

Plus précisément, elle est un processus de communication encadré qui prend en compte l'ensemble des aspects psychologiques et émotionnels d'une relation conflictuelle.

Organisée par le droit, recherchée par les justiciables, et plus largement par les personnes prises dans un différend, la médiation occupe une place croissante parmi les modes alternatifs de règlement des conflits.

Ses liens étroits avec le droit, la justice et la psychologie en font un objet d'étude privilégié de la psychologie juridique.

Plusieurs questions peuvent se poser s'agissant de la médiation : quelle place pour la psychologie et les psychologues dans la médiation ? Pour les juristes dans la médiation ? Pour la médiation dans le champ juridique ? Quelles méthodes, règles et ressources peuvent être disponibles pour les médiateurs ? Quels peuvent être les effets de la médiation sur la conception du droit et de la justice ? Sur la représentation qu'en ont les citoyens ? En quoi peut consister l'apport des sciences humaines dans la compréhension et la pratique de la médiation ? Quels enseignements et apports concrets peuvent être tirés de la pratique de la médiation et de l'expérience des médiateurs ?

Ce 3^{ème} colloque de la Société Française de Psychologie Juridique, en réunissant des psychologues, des juristes et des médiateurs, ainsi que des spécialistes des sciences humaines, entend proposer une réflexion sur l'ensemble de ces questions et bien d'autres.

Les actes du colloque seront publiés dans la revue *Psycho-Droit*.



www.psychodroit.com

Psycho-Droit

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : psycho.droit@gmail.com - Informations complémentaires : www.psychodroit.com



1. Présentation

Fondée en 2014, la revue *Psycho-Droit* est une publication numérique de la Société Française de Psychologie Juridique. Disposant d'un Comité scientifique international et interdisciplinaire, la revue publie des travaux théoriques et pratiques situés à l'interface entre la psychologie et le droit, entendus largement. Un à deux numéros sont publiés chaque année, disponibles en libre accès sur le site www.psychodroit.com. Le premier numéro de la revue est paru en février 2016.

2. Direction

Directeur-Fondateur : Jean-Pierre RELMY

Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris-Sud (Paris - Saclay)

Membre du CERDI (Universités Paris 1 - Paris Sud)

Président-Fondateur de la Société Française de Psychologie Juridique

Secrétaire général de rédaction : Benjamin LEVY

Ancien élève de l'École Normale Supérieure de Paris (Ulm)

Psychologue clinicien, Docteur en psychopathologie

Enseignant-Chercheur à l'Université de Nancy

Secrétaire général de la Société Française de Psychologie Juridique

3. Comité scientifique

Emmanuelle BERNHEIM, *Professeur de droit, Université du Québec à Montréal (Canada)*

Olivier BOITARD, *Psychiatre des hôpitaux, Chef de service au Centre hospitalier de Clermont de l'Oise*

Rosa CARON, *Maître de conférences HDR en psychologie, Université Lille 3*

Pierre-Henri CASTEL, *Directeur de recherche au CNRS, Philosophe, Psychanalyste*

Jennifer CHANDLER, *Professor of Law, University of Ottawa (Canada)*

François COLONNA D'ISTRIA, *Maître de conférences HDR en droit privé, Université de Franche-Comté*

Alexandre DUMAIS, *Médecin Psychiatre, Chercheur titulaire à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, Professeur adjoint de clinique à l'Université de Montréal (Canada)*

Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI, *Professeur de droit privé à l'Université de Nantes*

Grant GILLET, *Professor of medical Ethics and Neurosurgery, University of Otago (New Zealand)*

Sylvette GUILLEMARD, *Professeur de droit titulaire, Université Laval (Canada)*

Bjarne MELKEVIK, *Professeur de droit titulaire, Université Laval (Canada)*

Fiona MEASHAM, *Professor of Criminology, Durham University (United Kingdom)*

John MONAHAN, *Distinguished Professor of Law, Professor of Psychology and Psychiatric Medicine, University of Virginia (USA)*

Patrick MORVAN, *Professeur de droit privé à l'Université Paris II – Panthéon-Assas*

Guy PARIENTE, *Psychiatre, Psychanalyste, ancien Vacataire à la Maison d'arrêt de la Santé*

Catherine REGIS, *Professeur de droit, Université de Montréal (Canada)*

Jean-François ROBERGE, *Professeur de droit, Université de Sherbrooke (Canada)*

Lucia ROMO, *Professeur de psychologie clinique, Université Paris Ouest, Psychologue au CH Sainte Anne*

Marie-Christine SORDINO, *Professeur de droit privé à l'Université de Montpellier*

François TERRÉ, *Académicien, Professeur de droit privé émérite, Université Paris II – Panthéon-Assas*

Daniel ZAGURY, *Psychiatre des hôpitaux, Chef de service au Centre psychiatrique du Bois-de-Bondy, Expert psychiatre près la Cour d'appel de Paris*

4. Champs thématiques

Psychologie, droit et philosophie / Psychologie, droit et sciences / Psychologie, droit et culture / Psychologie, loi et contrat / Psychologie, infractions et sanctions / Psychologie, conflits et justice / Psychologie, droit et violence / Psychologie, droit et innovation / Droit, émotions et affections / Droit, communication et influence / Droit, parapsychologie et zététique / Droit, développement personnel et bien-être.

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : psycho.droit@gmail.com - Informations complémentaires : www.psychodroit.com

La médiation : au confluent du droit et de la psychologie
3^{ème} Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique
Université Paris-Sud – Faculté Jean Monnet – Salle Vedel – 3 mars 2017

Informations pratiques

Entrée libre (dans la limite des places disponibles).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Renseignements complémentaires

Société Française de Psychologie Juridique

Site Internet : www.psychodroit.com

Courriel: psycho.droit@gmail.com

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet

Service de la Recherche – Tel. : 01.40.91.17.96

CERDI – Tel : 01.40.91.18.40 - www.cerdi.u-psud.fr

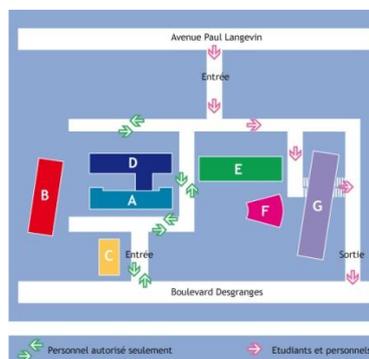
Venir au colloque

Faculté Jean-Monnet, 54, Boulevard Desgranges 92330 Sceaux. En transports en commun (5 minutes depuis la gare).

RER B, Station Robinson, descendre l'avenue de la Gare, puis prendre à droite, boulevard Desgranges.



Plan de la Faculté Jean Monnet – Salle Vedel (bâtiment G)



Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : psycho.droit@gmail.com - Informations complémentaires : www.psychodroit.com